

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Délibérations du conseil municipal

N° 035-2022

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, et le douze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian » afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, FRAISSE Alexandrine, SBABTI Samira.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

SAUVADON Césarine ayant donné procuration à KERBRAT Isabelle
CARPENTRAS Henri ayant donné procuration à AMAYA Y RIOS Estelle.

Absents excusés : SOLEILHAC Aline et DEFFES Jean-Marc

OBJET : Vote du Budget Primitif du Service Assainissement de la Commune de Lapalud – Année 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GUARINOS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 15 mars 2022,

CONSIDÉRANT que le budget du service d'assainissement est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDÉRANT que le budget du service d'assainissement est voté par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2022 du service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : **287 000,00 €**
- Section d'Investissement : **206 727,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés

**Par 20 voix pour, 00 voix contre et 05 abstentions
(GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, pouvoir de
CARPENTRAS Henri, FRAISSE Alexandrine, SBABTI
Samira).**

-ADOPTE le Budget Primitif 2022 du service de l'Assainissement de la commune de LAPALUD.

Date de convocation : 6 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers ayant donné un pouvoir : 02

Nombre de votants : 25

Voix pour : 20

Voix contre : 00

Abstention : 05

Pour extrait conforme
Le Maire,



Hervé FLAUGERE